

# ACCOMPAGNEMENT A LA DETERMINATION DES ZONES D'ACCELERATION

# 1. LOI APER ET ZONES D'ACCELERATION (ZAER)

# LES OBJECTIFS DE LA LOI « APER »

Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables d'ici 2030.

Les objectifs départementaux seront définis dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fin 2024.

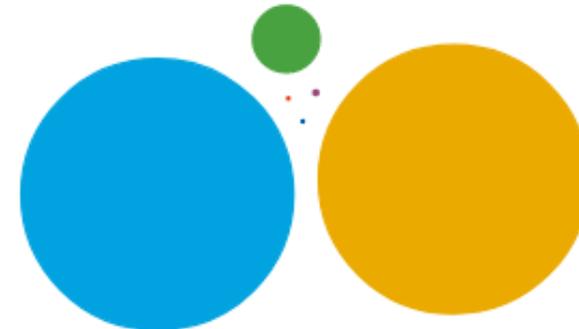
Bilan de territoire dans les Hautes-Alpes, en 2022 :



consomme **944 244 MWh**



et produit **363 426 MWh\*** soit un ratio de **38,5 %**



Un nouvel outil de planification territorial à destination des communes



- Par les communes
- En concertation avec les habitants (pas de méthode imposée)



- Zones d'intention, pas de notion de faisabilité
- Zone prioritaire et non-exclusive



- Foncier public et privé



Photovoltaïque, Eolien,  
Réseau de chaleur,  
Méthanisation,  
Géothermie, ...

# CALENDRIER 2023

Renouvelable tous les 5 ans.

Mars.  
2023

**Avant 31 Dec. 2023.**  
31 janv. 2024 avec  
accord EPCI.

Mars.  
2024

Avril.  
2024



**Définition des zones d'accélération en concertation avec ses habitants** (pas de méthode imposée)

Possibilité de se faire accompagner par



**A transmettre aux EPCI (Pour débat) et aux PNR/PNN/réserve naturelle/toute aire d'adhésion-protection (Pour avis), copie référent préfectoral unique.**

Si la commune n'a pas eu de retour, elle vise dans sa délibération le fait d'avoir consulté chaque acteur à telle date, sans retour.

**Délibération** des zones d'accélération par les communes, puis transmission au référent préfectoral unique.

**Conférence territoriale** organisée par le référent préfectoral et arrêté de la cartographie départementale.

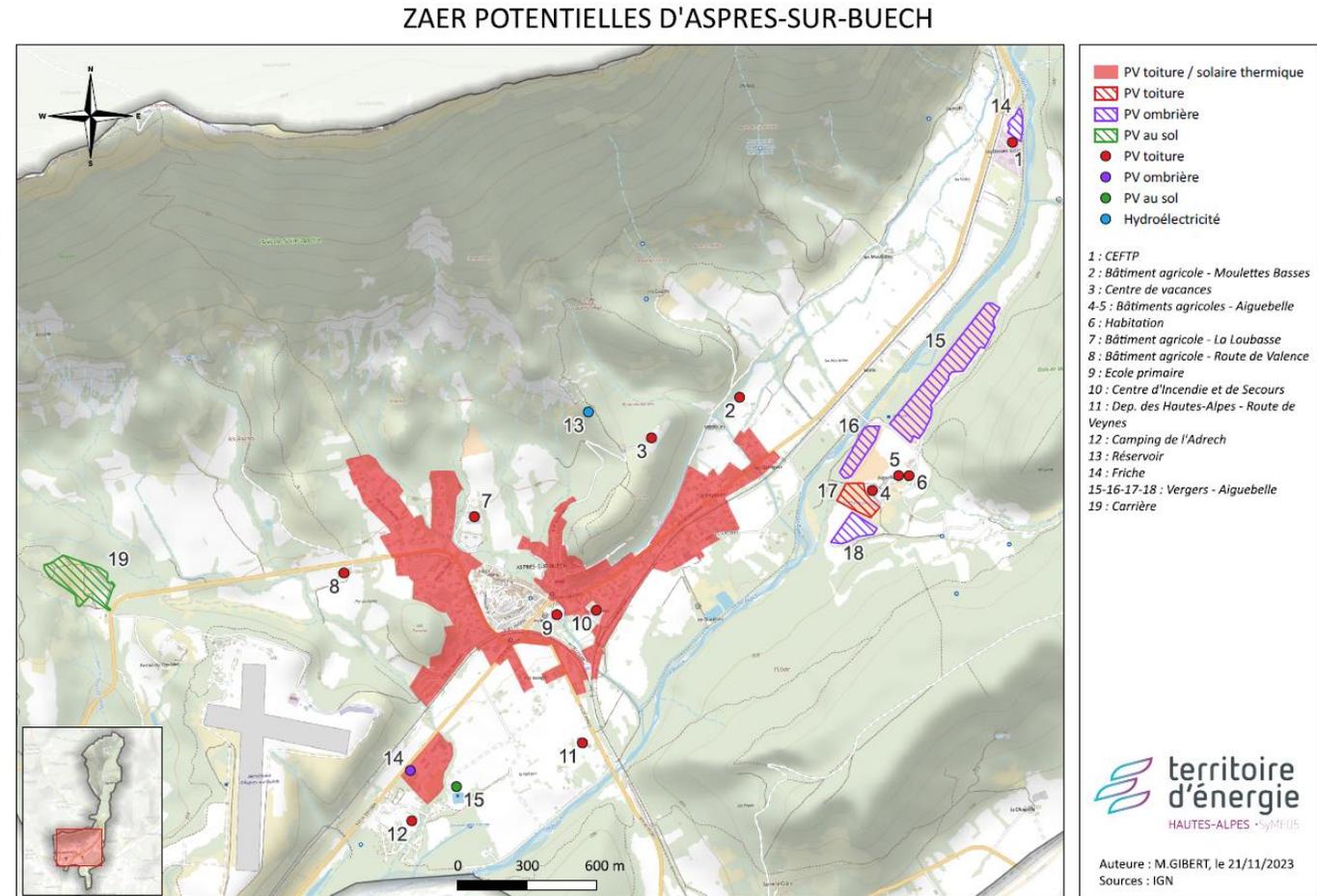
Comité Régional de l'Energie (CRE) .

Selon l'avis émis par le CRE, le référent préfectoral Unique pourra se rapprocher des communes pour que des zones complémentaires soient identifiées.

# ELEMENTS A TRANSMETTRE

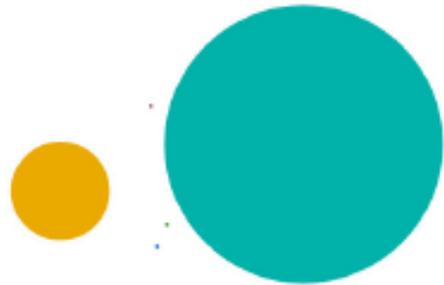
Tableau ou carte TE05 des zones retenues + délibération à envoyer à : [ddt-zaenr@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:ddt-zaenr@hautes-alpes.gouv.fr)

Code_Insee	Code_Insee _ancienne_ commune	Nom_commune	Type_ENR	Section cadastrale	Numéro parcelle	Bâtiment / Nature terrain	Statut du foncier (privé / public)	Date_délibé- ration
5 caractères	<i>pour communes ayant fusionnées (si non fusionnée, ne pas remplir)</i>		<i>liste déroulante</i>	2 caractères	4 caractères	<i>liste déroulante</i>	<i>liste déroulante</i>	
05xxx	05yyy			0B	0004			E
05xxx				AB	0293			E

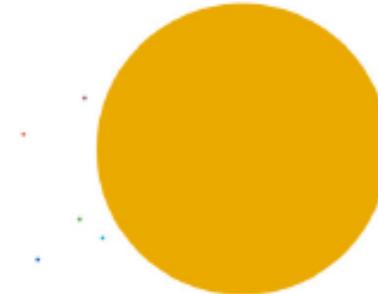
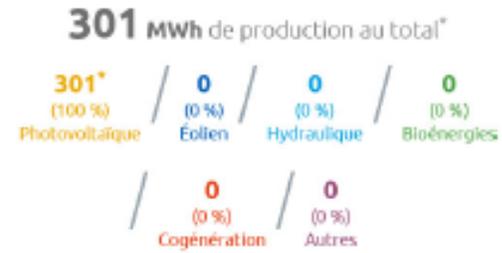


## 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## Consommation par secteur en 2022



## Production par filière en 2022



## Comparaison production / consommation

LA PIARRE

consomme **271 MWh\***



et produit **301 MWh\*** soit un ratio de **110,8 %**

TE05 vous accompagne à déterminer les zones d'accélération sur votre territoire en s'appuyant sur :



Service  
transition  
énergétique



Guichet  
urbanisme

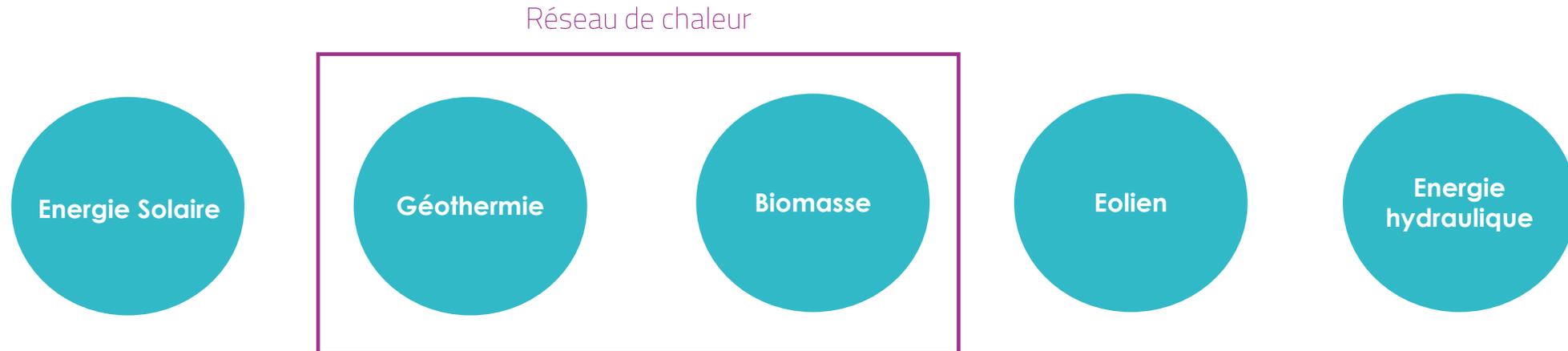


Générateur de  
l'ADEME



Connaissances  
des réseaux  
électriques.

# QUEL TYPE D'ENR ?







## Identifier les projets connus

CU-AU accordées  
Projets en cours d'études  
ou non-encore réalisés



## Mobiliser en priorité les terrains déjà artificialisés

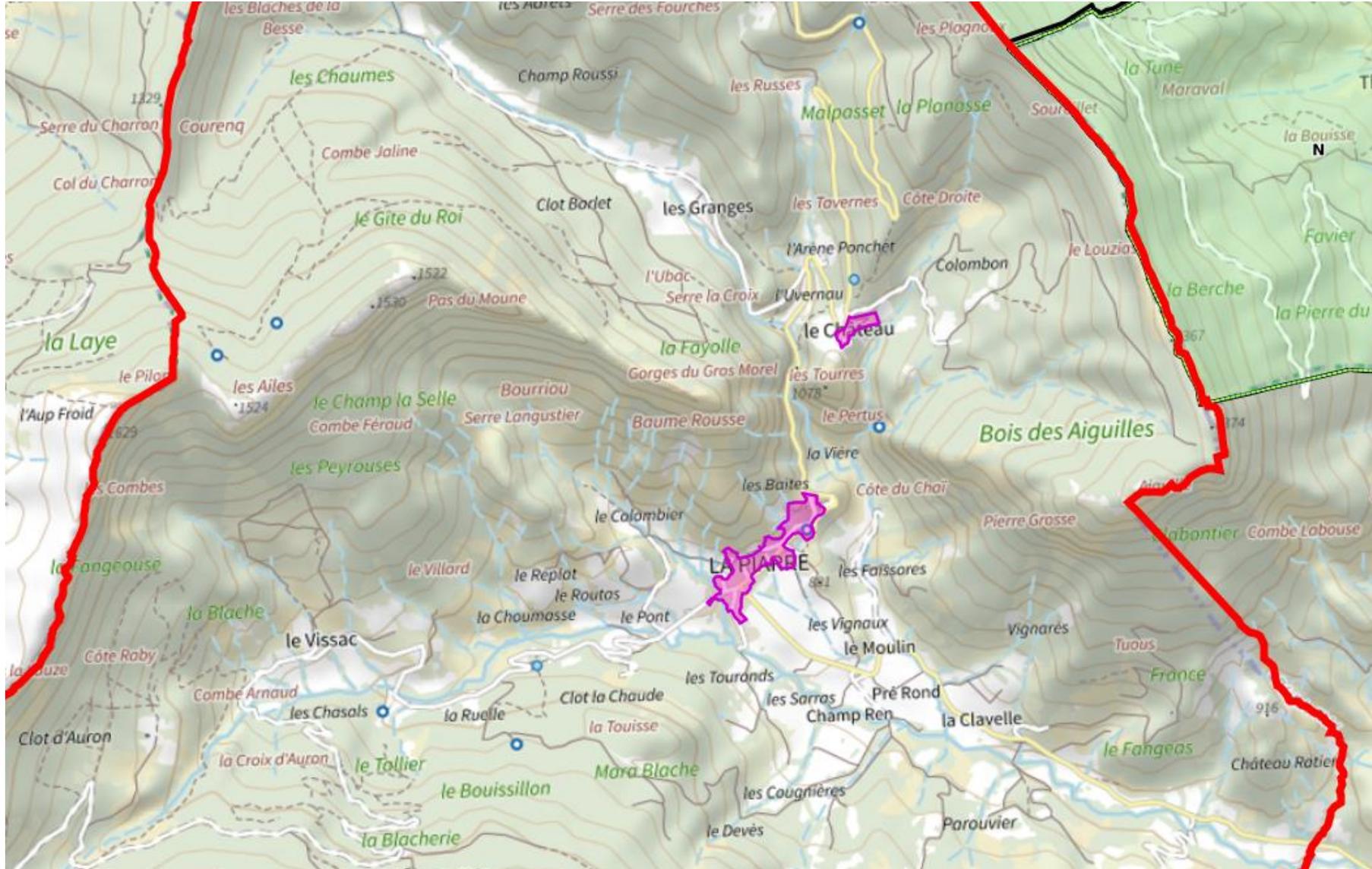
Toiture des bâtiments existants  
Parkings ou autres espaces urbanisés (Ex: Carrière de centre équestre, ...)  
Zones constructibles (Partie actuellement Urbanisée du RNU)...



## Potentiel du photovoltaïques au sol

Atlas des contraintes  
Sélection de parcelles spécifiques

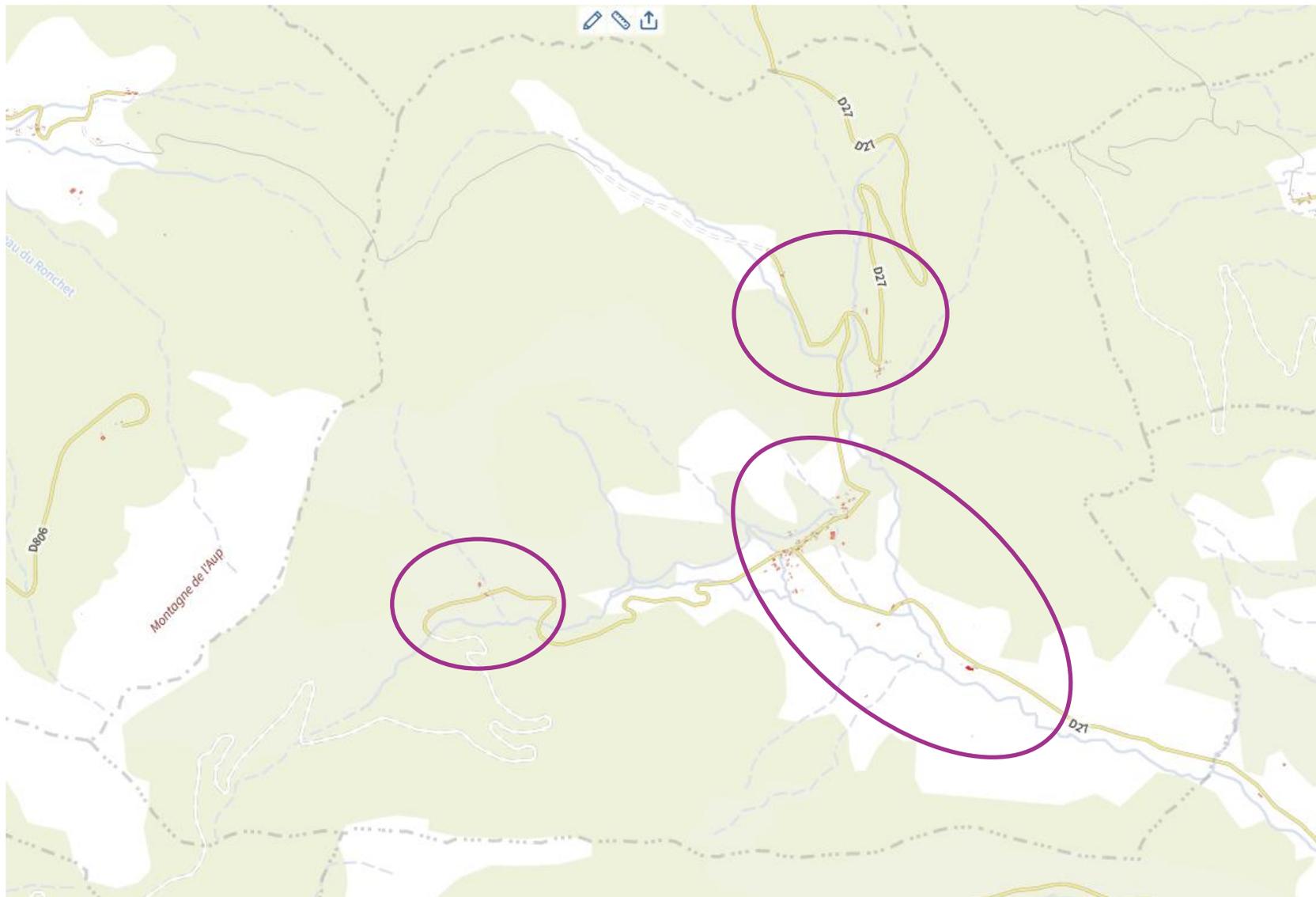
# POTENTIEL SOLAIRE TOITURE



Zones constructibles (Partie  
actuellement Urbanisée du  
RNU)...

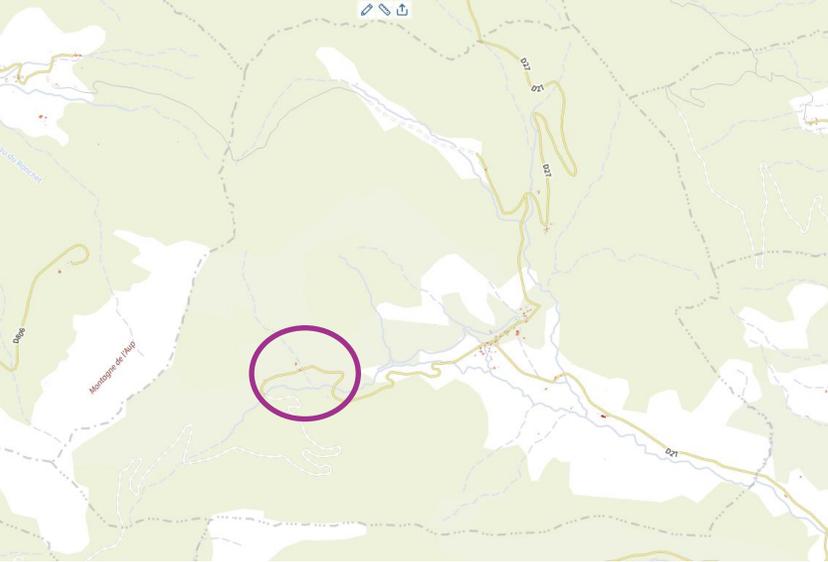
# POTENTIEL SOLAIRE TOITURE

Bâtiments existants avec un fort potentiel



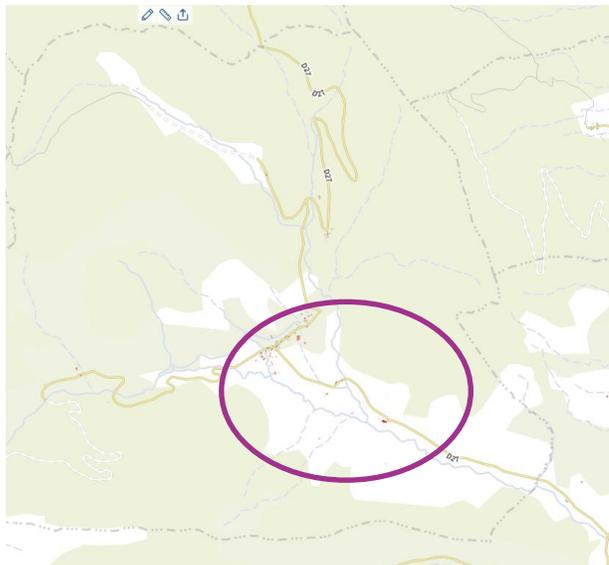
# POTENTIEL SOLAIRE TOITURE

Bâtiments existants avec un fort potentiel



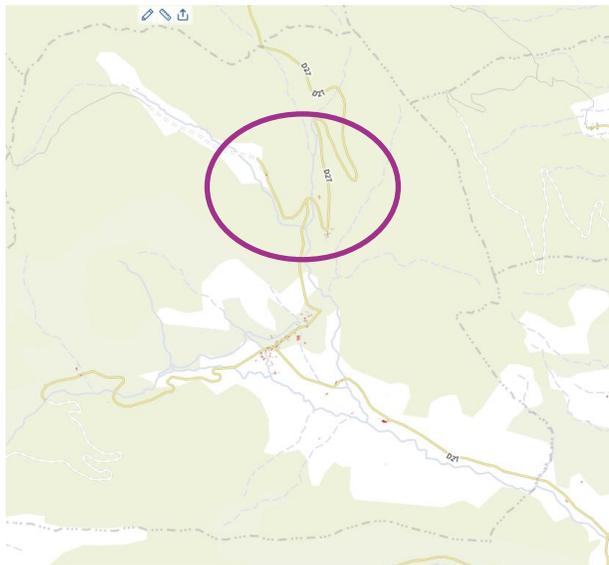
# POTENTIEL SOLAIRE TOITURE

Bâtiments existants avec un fort potentiel



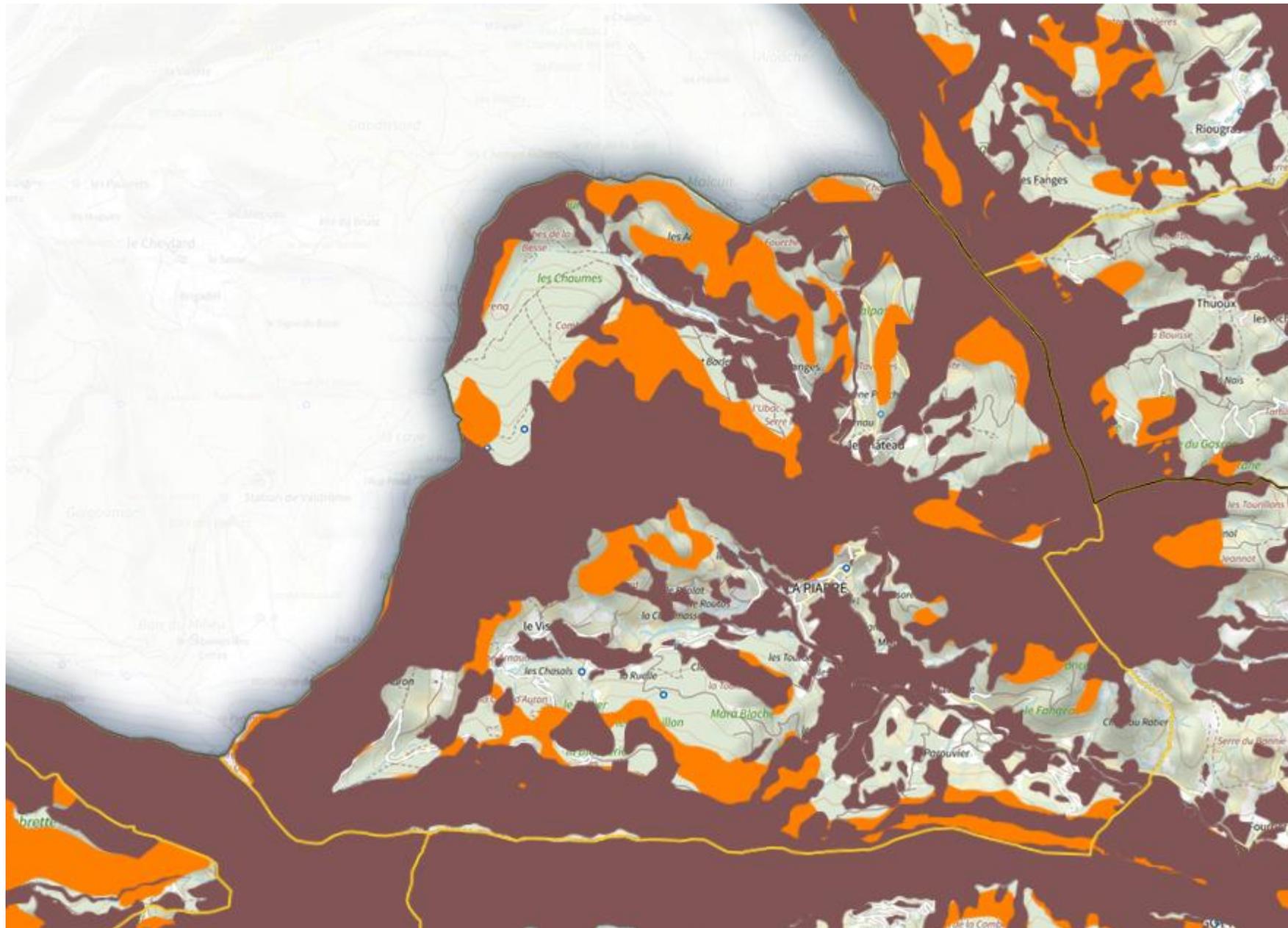
# POTENTIEL SOLAIRE TOITURE

Bâtiments existants avec un fort potentiel



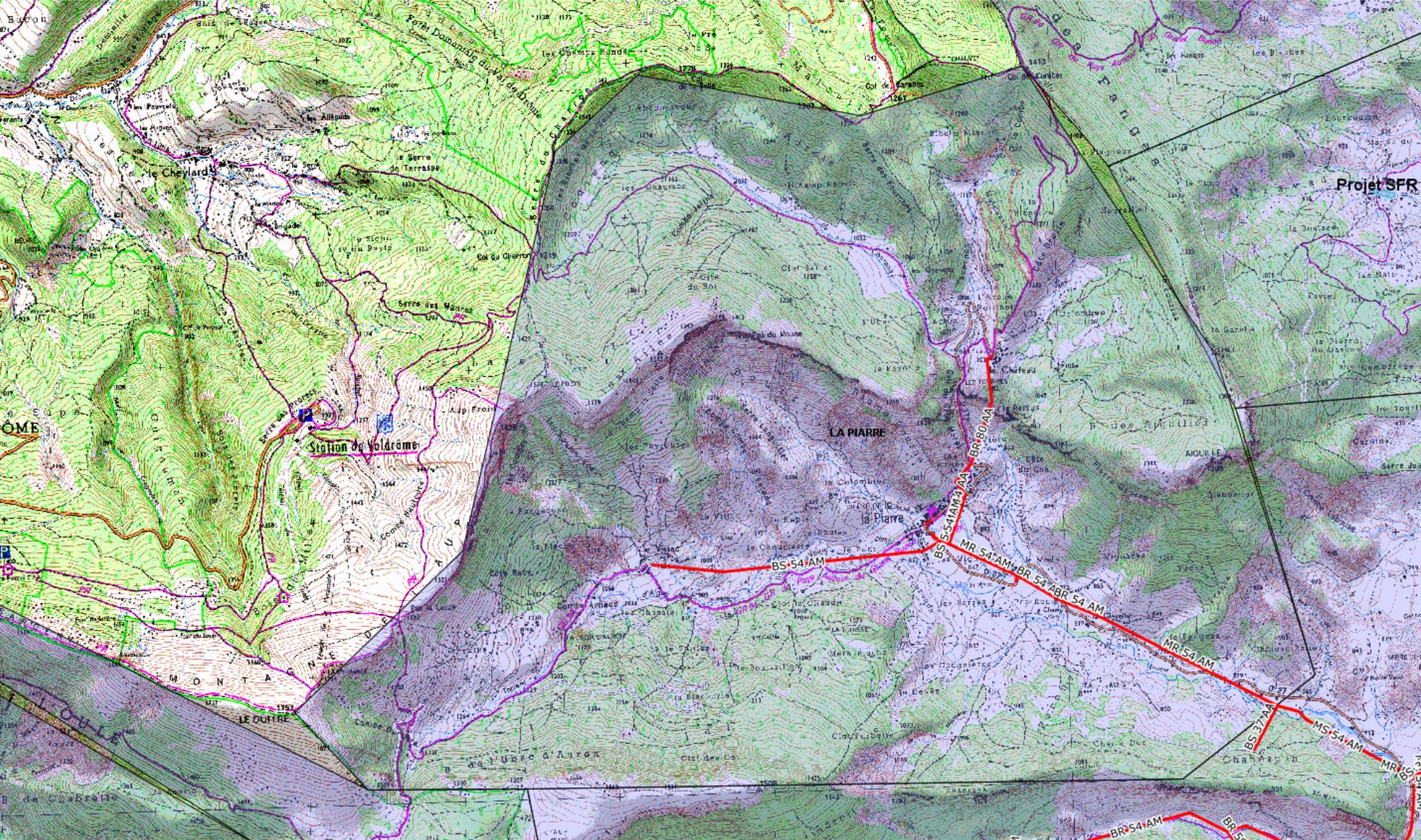
CRITERES	COMMENTAIRES
Surface	Supérieure à 5000 m2
Topographie	Pente idéale : inférieure à 10% Peut être supérieure selon la surface, coût du raccordement, ...
Enjeux forts	Agricole, Biodiversité, Forêt, Site et paysage, ... déterminé à partir de l'Atlas de la DDT
PLU	Compatibilité avec le règlement
Risques	A exclure : Risques blocs, glissement de terrain, Avalanche, Zones rouges du PPR
Accès - Réseau électrique	
Ensoleillement	
Autres	Ex: acceptabilité sociale, compatibilité avec l'activité présente sur la parcelle, ...

# ZONES A EXCLURE (Enjeux environnementaux, agricole, patrimoniaux, risques, pentes ...)





# RESEAU ELECTRIQUES (Ligne Haute-Tension de domaine A en rouge)



# RESEAU ELECTRIQUES

CRITERES	COMMENTAIRES
Surface	Supérieure à 5000 m2
Topographie	Pente idéale : inférieure à 10% Peut être supérieure selon la surface, coût du raccordement, ...
Enjeux forts	Agricole, Biodiversité, Forêt, Site et paysage, ... déterminé à partir de l'Atlas de la DDT
PLU	Compatibilité avec le règlement
Risques	A exclure : Risques blocs, glissement de terrain, Avalanche, Zones rouges du PPR
Accès - Réseau électrique	
Ensoleillement	
Autres	Ex: acceptabilité sociale, compatibilité avec l'activité présente sur la parcelle, ...

TE05 peut étudier plus précisément le potentiel de certaines zones à la demande de la commune

# RESEAU DE CHALEUR

Géothermie - Biomasse

**Identifier les  
projets connus**

Etude TE05 en cours

**Lieux de  
consommation**

Zones constructibles (Partie  
actuellement Urbanisée du  
RNU) notamment des  
secteurs mixtes ou avec  
des bâtiments  
communaux

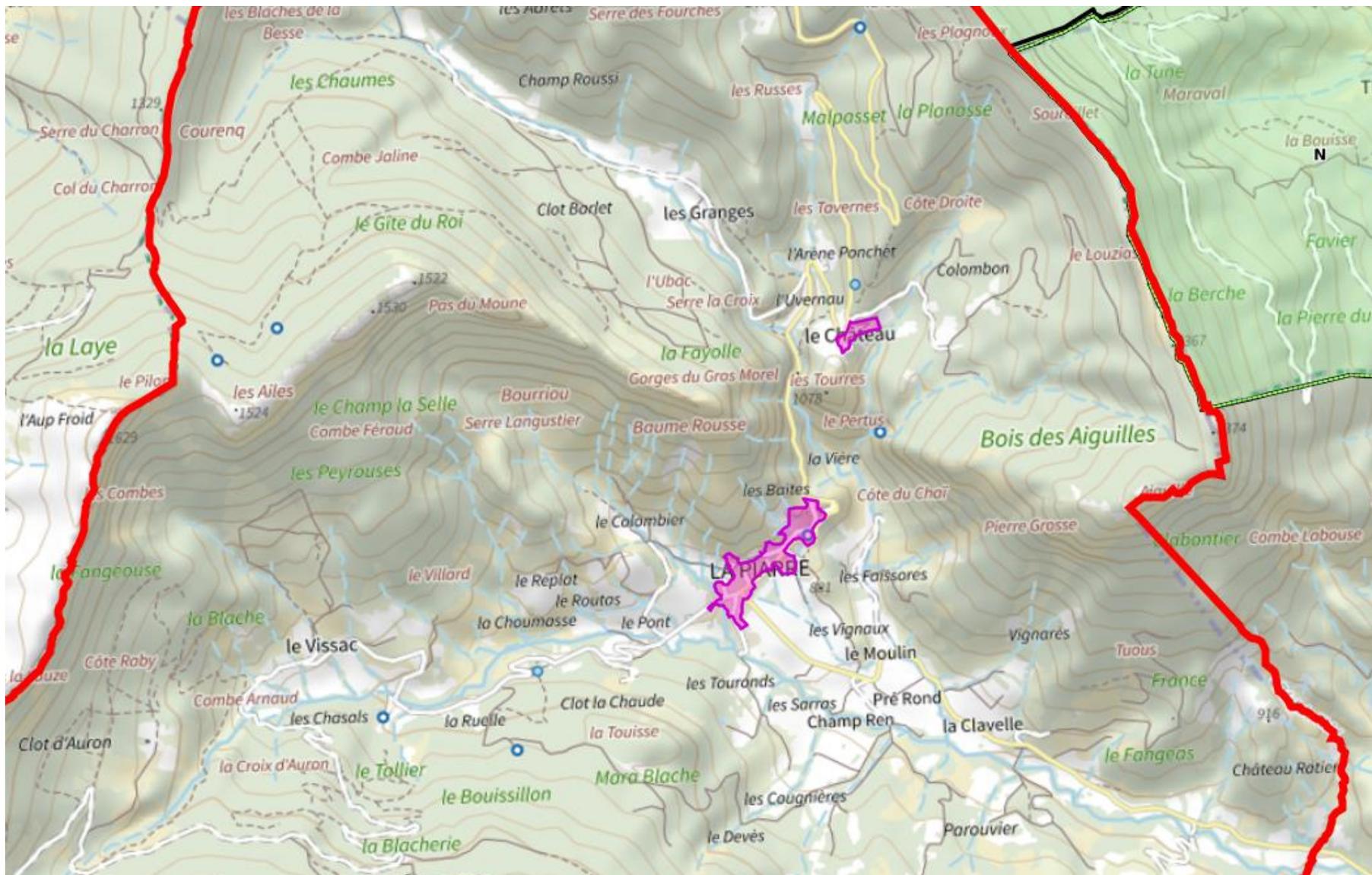
**Potentiel de  
ressource  
favorable ?**

Géothermie : énergie du  
sol

Biomasse : bois,  
exploitations agricoles,  
déchetterie, ...

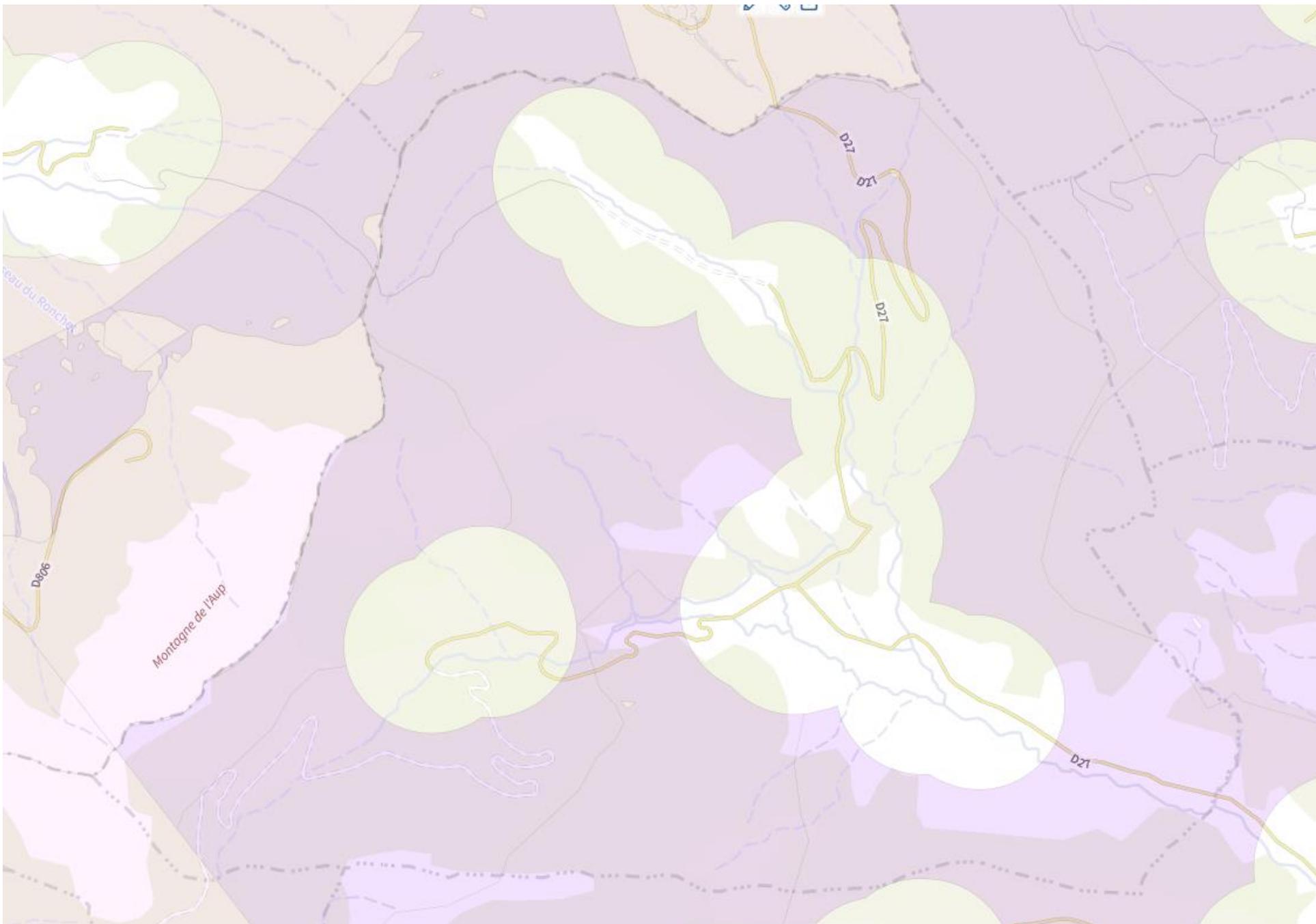
L'Etat n'a pas identifié de zones  
favorables pour la géothermie sur  
votre commune.

# LIEUX DE CONSOMMATION



Zones constructibles (Partie  
actuellement Urbanisée du  
RNU)...





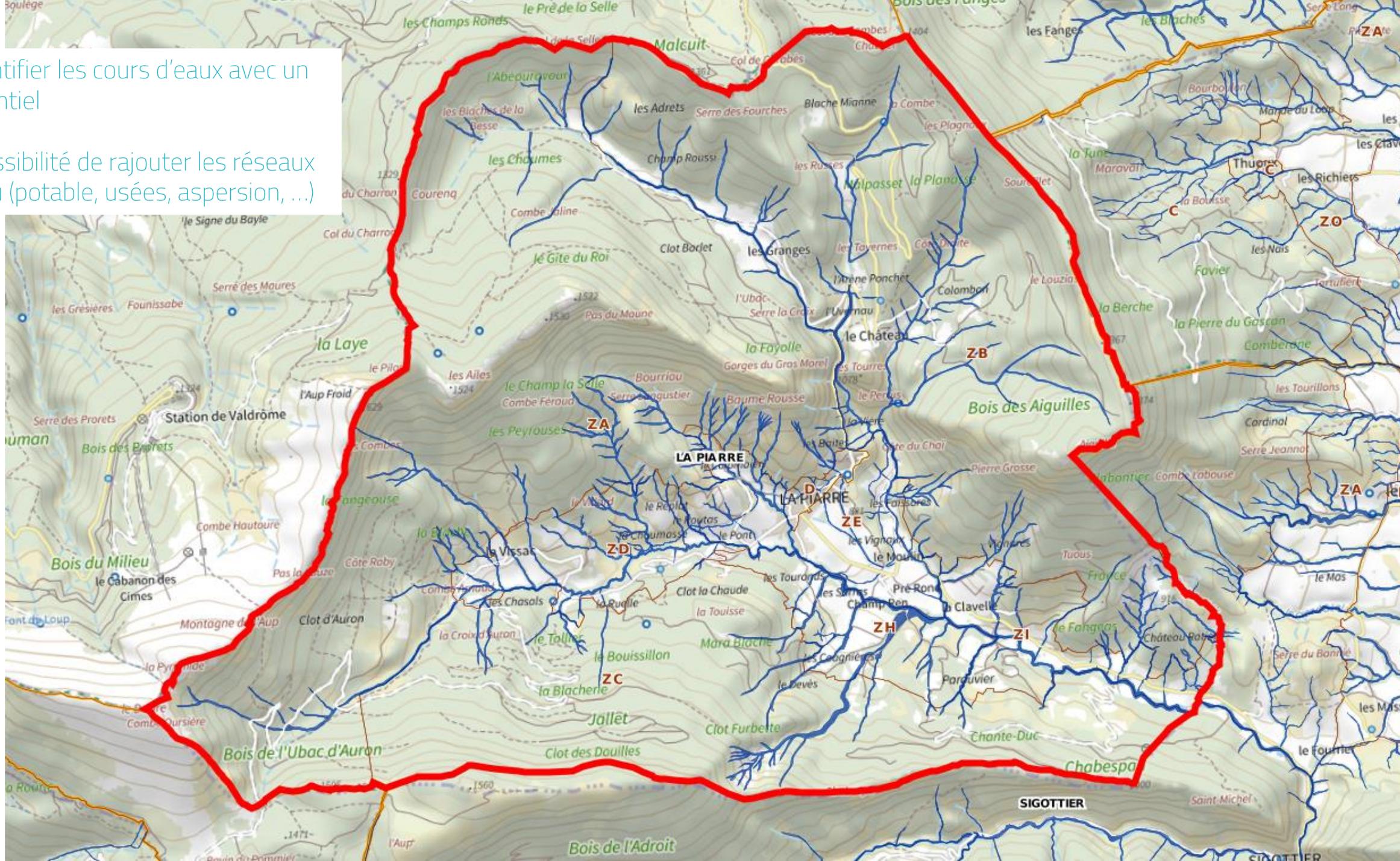
**Potentiel éolien réglementaire**

-  zones réhabilitaires
-  zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
-  zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
-  zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)



- Identifier les cours d'eau avec un potentiel

- Possibilité de rajouter les réseaux d'eau (potable, usées, aspersion, ...)



# 3. EN CONCLUSION

TE05 peut continuer de vous accompagner:



Contacts : [guichet-acceleration@syme05.fr](mailto:guichet-acceleration@syme05.fr)